

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2005

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2005

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de **Monsieur le Maire**, le conseil municipal désigne **A. LEBOEUF** comme secrétaire de séance.

Il donne lecture des pouvoirs :

Michel NARIOO	à	Patrick YOU
Micheline LABROUSSE	à	Françoise CARITAN
Jean-Yves DAVIAUD	à	Monique RODDE
Georges COUTURIER	à	Laurent CAILLAUD
Françoise ORCEAU	à	Madeleine DAVID

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 février 2005 est adopté.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« Chers Collègues,

Je vous remercie de vous être libérés pour ce conseil municipal non prévu qui, de ce fait, revêt un caractère exceptionnel.

Ce qui s'est passé vendredi 11 mars 2005 lors de la venue du Ministre de l'Agriculture est d'une gravité certaine et totalement contraire à tout esprit républicain.

Compte tenu que cette affaire concerne la Ville et les Yonnais, j'ai souhaité, avec la majorité municipale, cette session exceptionnelle. Elle permettra :

- premièrement : d'informer de cette question le conseil municipal, à savoir l'instance de décision la plus officielle qui soit dans notre ville. Chaque conseiller municipal a le droit de disposer de toute l'information concernant cette affaire.
- deuxièmement : d'informer à travers ce conseil, et les médias locaux et l'ensemble des Yonnais pour que nul n'ignore rien de cette question.
- troisièmement : de prendre toutes dispositions pour préserver les intérêts de la ville et des Yonnais.

Tout à l'heure, Yves Rouleau qui a suivi ces questions fera l'historique récent, mais je dois au préalable rappeler certains éléments d'histoire de notre ville que nul ne peut nous voler.

Les Haras de La Roche sur Yon ont été constitués par une ordonnance royale du 12 septembre 1842 et concernent trois départements : Vendée, Loire Atlantique et Deux Sèvres.

Ils occupent depuis 1846 un terrain d'une superficie de 4,417 ha, soit 44.171 m² à l'intérieur du Pentagone. 28.862 m², comprenant deux rues, appartenaient à l'origine à la Ville qui les a cédés en 1842 au Département qui mettait, lui, à disposition la parcelle voisine. Le Département avait alors contribué à l'édification de l'établissement à hauteur de 6/10° « *sous condition que la Ville contribue*

aux 4/10° restant et qu'elle abandonne le terrain qui lui appartenait ».

Le Département a ensuite cédé le site à l'Etat avec une clause qui lui permettrait d'en retrouver la propriété si les haras disparaissaient, mais seulement si l'activité Haras venait à disparaître, ce qui, nous y reviendrons, n'est pas d'actualité.

En tout état de cause, en additionnant les 4/10° du coût de la construction et la valorisation de la cession de 63 % du terrain, sans oublier les multiples travaux réalisés depuis autour du site, la Ville peut légitimement prétendre au droit de propriété au même titre que le Département.

L'histoire récente a ouvert un nouveau chantier : les pouvoirs publics ont décidé de restructurer les Haras Nationaux. Transformés récemment en Etablissement public administratif, ils sont depuis 2002, contraints d'aller plus loin dans leur restructuration. Différentes raisons sont affichées pour cela :

- Les haras ont, à l'origine, été créés pour doter l'armée d'une cavalerie efficiente. Cet objectif premier n'existe évidemment plus. Aucune réforme de fond n'a jamais eu lieu alors que les objectifs, désormais assignés aux Haras concernent toujours – et c'est important - la préservation et l'amélioration des races chevalines.
- La monte privée fait une concurrence très forte aux Haras Nationaux qui, disposant de 1 300 étalons en France, ont décidé d'en diminuer le nombre fortement (jusqu'à 800). A terme, avec la technique de l'insémination artificielle, il est probable que très peu d'étalons par race suffiront au plan national.
- Le Gouvernement estime que les Haras coûtent trop cher. Il avait dans un premier temps souhaité en ramener le nombre de 23 à 17 ; depuis, 2 seulement ont été fermés.

Car la proposition clairement faite à toutes les autres collectivités concernées par un Haras est de prendre le relais de l'Etat pour l'entretien et la modernisation du patrimoine, les haras ne conservant que leur cœur de métier. Ces derniers exigeant néanmoins partout que des projets de qualité soient mis sur pied en concertation entre toutes les collectivités qui le souhaitent et les haras nationaux.

Cette démarche de concertation entre Haras et Collectivités s'est déroulée correctement partout en France. Nulle part ailleurs qu'en Vendée cette question ne pose problème. Hormis le fait – et c'est relevé partout - que nous constatons à travers cette restructuration une formidable opération de désengagement de l'Etat qui va économiser sur le dos des collectivités beaucoup plus que s'il avait simplement fermé les 6 haras prévus au départ !

Et là, aucune décentralisation ne vient justifier ce parfait désengagement qui aboutit, comme d'autres opérations du même type, à ce que les collectivités payent beaucoup plus, et à court terme, soient obligées d'augmenter les impôts locaux.

Sans doute était-ce en prévision de cette opération que Philippe de Villiers a augmenté pour la quatrième année consécutive de 2,5 % les impôts du Département, soit pour 2005, + 3,6 millions d'€ de prélèvement fiscal supplémentaire et un total en 4 ans de + 18,6 % pour un total cumulé de 64,1 millions d'€ supplémentaires sur les ménages vendéens !

Depuis 2003 les réunions se succèdent, Yves Rouleau va y revenir. Ce qui est sûr c'est que dès avant la décision du Conseil d'administration des Haras du 24 juin 2004, la Ville, le Département et la Région avaient marqué leur volonté de sauver les haras de La Roche, et ceci dans la durée. Etaient étudiées par tous, y compris les Haras, les formules juridiques qui permettent à un pool de collectivités, sous la forme d'un syndicat mixte, d'un GIP, ou d'une SEM, de moderniser, d'investir sur le site en toute sécurité, comme cela se fait partout ailleurs en France

Car à ce jour, la fameuse clause de retour au Département ne tient que si l'activité Haras n'existait plus. Or toutes les collectivités ont affirmé vouloir la maintenir y compris en s'investissant financièrement. Tant que les haras subsistent, le Conseil Général de la Vendée n'a pas plus de prérogatives que les autres collectivités et encore moins selon nous que la Ville, sur le territoire de laquelle est implanté le Haras.

Car le concept de propriété « virtuelle » ou « historique » avancé par le Département est totalement une vue de l'esprit Le droit français ne reconnaît pas ces concepts. Transférer sans conditions financières spécifiques un tel patrimoine est donc en fait un vol, un hold-up de biens publics !

La Ville avait affirmé sa volonté d'être chef de file de la maîtrise d'ouvrage, mais avec les autres collectivités et les professionnels de la filière cheval et le haras. Ce n'est qu'en octobre que le Département, lors d'une réunion provoquée par lui avec la Ville et les Haras, a manifesté la même intention en affirmant même qu'il acceptait de tout financer seul.

Nous n'étions pas d'accord et étions à la recherche d'une solution de compromis comme cela se fait partout en République et en démocratie. Et les réunions se sont poursuivies, la dernière en date ayant eu lieu le 2 février ici même.

J'avais, comme il se doit, averti le Monsieur le Préfet que je remettrais un dossier en ce sens au Ministre de l'Agriculture attendu à La Roche sur Yon pour l'inauguration de la DDAF.

Présent à l'Aérodrome des Ajoncs pour accueillir le Ministre de l'Agriculture, c'est au pied de l'appareil, que son directeur de cabinet M. CADOT, lequel avait semble-t-il tout organisé avec l'aval du ministre, m'annonça qu'une convention allait être signée aux Haras, avec le Département, avant l'inauguration de la DDAF.

1^{er} scandale : cette signature, aucun parlementaire vendéen non villiériste, même pas celui du secteur, n'en était informé, pas plus le président de la Chambre d'agriculture, ou le maire du chef lieu, territoire du projet.

Second scandale : le préfet, normalement représentant du Gouvernement dans le département, avait reçu l'ordre du Ministre de ne pas m'en parler ; ce soin était laissé au Président du Conseil Général, ce que, évidemment, il n'a pas fait. Depuis quand, en République, et dans quelles autres régions ou départements de France, est-il possible que le représentant du Gouvernement soit un président de Conseil Général, de surcroît chef d'un parti extrémiste qui ne siège pas au Gouvernement et qui, à l'occasion, traite le président de la République de plus grand « délinquant » de France ?

Sommes nous revenus deux siècles en arrière à la période des nobles, ducs et autres vicomtes, à l'époque où la répartition des prébendes et des moyens du Roi ne regardait pas le petit peuple ?

Sommes nous, en Vendée, encore en République ?

Pourquoi nous avoir caché cette initiative ?

Pourquoi mettre d'emblée les autres partenaires hors jeu, pour ensuite aller les chercher et faire semblant de travailler ensemble ?

Que veut réellement faire de nos Haras le Président du MPF ?

Car le fameux projet départemental qui « aurait reçu un accueil enthousiaste » de la part des haras n'est qu'un « copié-collé » de ce qui a été, et depuis longtemps, réfléchi par de nombreux partenaires !

Là encore le Département montre, comme dans de nombreux autres domaines, une excellente capacité à s'approprier le travail des autres.

C'est notre devoir de dénoncer systématiquement ces pratiques, ces dérives, qui sont désormais classiques en Vendée !

Les lois sont faites pour être appliquées, les Préfets pour les faire appliquer.

La loi, dit-on, protège les faibles avec l'appui des services de l'Etat ! Est-ce encore le cas en Vendée ?

Comment les Vendéens non villiéristes pourront-ils encore faire confiance aux services de l'Etat s'ils savent que, de toutes façons, si cela déplaît au MPF, le gouvernement donnera raison à ce parti autoritaire ?

D'autres exemples récents nous ont malheureusement montré que c'est pourtant ce qui arrive.

Je le répète, nous avons le devoir, parce que nous sommes des démocrates, de ne pas laisser passer ces pratiques antidémocratiques et antirépublicaines.

Nous avons le devoir de nous organiser pour veiller à dénoncer tout dérapage anti-républicain.

Nous avons le devoir d'utiliser tous les moyens de droit pour nous opposer à ces pratiques

Ce sera l'objet de la délibération que je vous proposerai tout à l'heure. »

Yves ROULEAU présente un diaporama présentant l'histoire récente des Haras (cf annexe 1).

Puis il fait la déclaration suivante :

« On ne peut que s'insurger sur la méthode de Monsieur VILLIERS qui s'apparente au despotisme. La Vendée se situe ainsi hors du temps et du monde des pays développés démocratiques.

Le despotisme eut son heure de gloire à la fin du 18^{ème} siècle et a généré la Révolution et la République que n'a toujours pas admis paraît-il Monsieur VILLIERS.

Monsieur VILLIERS manie un certain nombre de pratiques que je dénonce clairement : désinformation, intimidation, harcèlement, chantage, et il joue de la soumission d'une population

vendéenne d'origine paysanne habituée à obéir. Il s'agit bien d'autoritarisme souverain, que je dénonce totalement et je citerai quelques exemples pour conforter ces propos :

Lorsque pendant plus de 10 ans avec son ami Dominique SOUCHET, il a berné les habitants de Luçon sur la déchéance de l'hôpital en le laissant croupir et en le maintenant en hibernation.

Lorsqu'il a limogé le président du conseil d'administration du CHD sans autre embarras, Monsieur PREEL, pour y placer un de ses amis. A quand le limogeage d'un futur directeur des Haras s'il ne se plie pas aux exigences du maître ?

Lorsque, vis-à-vis des clubs sportifs yonnais, Monsieur VILLIERS lie le niveau de subvention non pas au niveau sportif, comme cela se passe partout en France, mais au changement de nom et au niveau d'allégeance en terme de communication au Conseil Général. A quand le changement de nom du Haras de La Roche-sur-Yon ? Je dis non au Haras National de Vendée !

De même pour la classe politique de la droite républicaine, noyautée, soumise malgré les jeunes de l'UMP qui ruent dans les brancards et qui dénoncent l'accaparement du pouvoir dans un parti unique vendéen, l'UMPF.

De même vis-à-vis de la presse à qui il « remonte les bretelles » dès lors que les journalistes font librement et en toute indépendance leur métier d'information.

De même encore avec l'Etat, qui lui transfère obligeamment le dossier d'Ariane pour mieux l'étouffer.

De même enfin sur ce dossier du Haras dont Monsieur VILLIERS anticipe la disparition pour mieux pouvoir le récupérer ; non pas pour valoriser la filière cheval, comme il le prétend (pourquoi aurait-il diminué la participation du Conseil Général au Pôle hippique), mais pour placer un cheval de Troie politique au cœur de la ville afin d'instrumentaliser à son profit personnel ce qui fait le patrimoine, le symbole culturel et touristique le plus marquant de la ville.

Monsieur VILLIERS a organisé la raffle, sournoisement, cyniquement, comme il en a coutume avec la complicité de l'Etat et du Ministre de l'Agriculture.

Cela est bien sûr inacceptable et doit remettre, selon moi, en cause les équilibres du projet équestre jusqu'à présent partagé que nous avons soutenu unanimement en février 2004.

Dans ces conditions, je souhaite que la Ville s'interroge sur ses engagements, tous ses engagements, en faveur de la filière équestre. Comment en effet porter crédit et apporter sa confiance à un Président du Conseil Général dont les pratiques sont par trop cavalières. »

F. GRIVEL fait la déclaration suivante :

« Les Haras de La Roche-sur-Yon, qui constituent un élément majeur du patrimoine bâti napoléonien, représentent également 160 ans d'histoire humaine et de mémoire populaire dans cette ville.

Cet ensemble architectural exceptionnel permet à l'Etablissement Public Administratif des Haras Nationaux d'exercer ses missions dans de bonnes conditions.

Par un savoir-faire accumulé et une expérience de terrain remarquable, les Haras de La Roche-sur-Yon ont su tisser des liens très forts avec la ville et le monde rural.

Ils se sont constamment attachés à la recherche d'une efficacité maximale grâce à l'innovation, ainsi qu'à la conservation et à la transmission d'un savoir-faire professionnel de haut niveau (sellerie et maréchalerie par exemple).

Ils jouent un rôle essentiel dans la conservation des espèces et, par leur mission de service public et de régulateur du marché, permettent la poursuite de l'activité de petits éleveurs, en particulier dans des zones écologiquement fragiles.

Ils œuvrent donc au service de la population et du développement local.

Les Haras Nationaux font partie intégrante du patrimoine historique de La Roche-sur-Yon et la Ville y encourage des prestations touristiques et des animations accessibles à tous.

Le devenir de ce site concerne et intéresse au premier chef les Yonnais et leur municipalité.

Les modalités de préparation du protocole d'accord et sa signature entre le Conseil Général, l'Etat et les Haras, mettant délibérément de côté la Ville de La Roche-sur-Yon, sont donc inadmissibles.

La convention de 1846 citée en référence dans ce protocole, prévoit la donation des bâtiments (à l'édification desquels la Ville avait, à l'époque, largement participé) par l'Etat au Département, en cas de cessation de l'activité des Haras.

Il est donc permis de s'interroger sur le sens réel d'un tel protocole et sur l'avenir de ce service public, tel qu'il est envisagé par les signataires.

La mémoire populaire, dans toute sa complexité et sa richesse, ne mérite pas un traitement de second rang, ni une exploitation à sens unique. Nous savons comment le Conseil Général traite la question en d'autres lieux.

La mémoire attachée aux Haras de La Roche-sur-Yon est l'affaire de tous. Elle est enracinée dans l'histoire de la ville et explique l'attachement des Yonnais à leur patrimoine. »

C. BROCHARD intervient sur le dossier des Haras :

« C'est avec une réelle émotion que j'ai été informée vendredi dernier de l'événement invraisemblable qui venait de survenir dans le cadre de la venue à La Roche-sur-Yon du Ministre de l'Agriculture.

Au mépris de tous les usages républicains et dans l'irrespect le plus total de l'identité yonnaise, un ministre était venu apporter son blanc seing à une opération de récupération immobilière au profit du conseil général de la Vendée.

Je partage, Monsieur le Maire, toute votre colère et l'indignation de nombreux Yonnais face à cet événement ; vous me permettrez de m'attacher plus particulièrement à son incidence sur le domaine de ma délégation : le tourisme.

Le tourisme urbain a le vent en poupe ; l'été dernier nous l'a prouvé car les visites de touristes ont été plus nombreuses que jamais dans notre ville et vous savez que nous travaillons avec les élus, services municipaux et associations compétentes à mettre en valeur tout ce qui fait la richesse et l'attrait de notre ville.

Nous disposons d'un patrimoine, le bicentenaire nous en a rappelé l'originalité, nous avons aussi des compétences, des savoir-faire et surtout une volonté : le projet de rénovation de notre pentagone, qui va mobiliser notre énergie et beaucoup de moyens dans les 10-15 ans à venir, prendra en considération la notion de tourisme urbain à travers la préservation et la mise en valeur du patrimoine, l'accessibilité et l'accueil en centre ville, l'animation au sens le plus urbain qui soit.

Peut-on imaginer dans ces conditions que nous soyons –par une manœuvre politico-immobilière que nous ne comprenons pas- dépossédés de ce site remarquable qu'est le Haras National, indissociable de l'histoire de notre ville, de son patrimoine et de son paysage.

Serons-nous demain condamnés à valider les initiatives du conseil général, propriétaire et maître d'œuvre d'un projet à sa gloire ?

Notre signalétique touristique et patrimoniale devra-t-elle orienter nos visiteurs vers un parc d'attraction intra-muros ?

En mon nom, et au nom de tous ceux qui pensent que l'histoire et le patrimoine d'une ville ne se galvaudent pas, je souhaite Monsieur le Maire que tout soit fait pour que ce protocole soit dénoncé. »

JP. GALLOCHER fait la déclaration suivante :

« Chers Collègues,

Nous sommes conviés ce soir à un Conseil Municipal impromptu, à quelques jours d'un autre conseil arrêté de longue date pour le 30 mars prochain.

Qu'est ce qui peut motiver cette réunion précipitée ?

La situation de l'entreprise ELCO BRANDT et l'inquiétude légitime des salariés d'AIZENAY, de LA ROCHE SUR YON, et leurs familles ?

Le rachat de l'entreprise par le groupe d'électroménager FAGOR ?

Le non-renouvellement des commandes de micro-ondes par ELECTROLUX qui menace très directement l'usine d'AIZENAY ?

Et bien non !

Pourtant, cela eût bien mérité un conseil municipal extraordinaire pour écouter les partenaires sociaux, la direction, les représentants des pouvoirs publics, les chambres consulaires et favoriser la transparence et l'information sur cette question qui ne peut nous laisser indifférents.

Non, c'est un sujet, certes important, mais d'une actualité beaucoup moins préoccupante qui agite le microcosme politique yonnais et nous réunit ce soir.

Car -disons-le tout net- ce débat est, avant tout, à vocation essentiellement médiatique afin de permettre à la presse locale de revenir sur un événement qualifié de « scandaleux » par votre majorité : la signature d'un protocole entre l'établissement public des Haras Nationaux et le Conseil Général de la Vendée pour le maintien et le développement du site des Haras à LA ROCHE SUR YON.

Ce protocole a pourtant le mérite de clarifier l'avenir des Haras, et personne ne doit s'en plaindre, sauf, en effet, votre majorité, qui n'a jamais considéré ce dossier comme bien urgent et l'a laissé traîner malgré de belles mais velléitaires promesses.

Même Monsieur BURNELEAU, que l'on ne peut pas soupçonner d'être au service de Monsieur de VILLIERS, a le mérite de parler de naïveté en évoquant l'attitude de la majorité dans ce dossier (cf. le journal Ouest-France du 16 mars dernier).

Mais est-ce bien de la naïveté ?

Reconnaissez-le : votre majorité n'a jamais eu de réelle volonté de valoriser les Haras de La Roche-sur-Yon depuis 28 ans. Les entrées de la ville sont restées résolument muettes sur leur existence : nous l'avons dénoncé souvent, et nos visiteurs s'en étonnent.

Vous vous reposez sur une association « le Patrimoine Yonnais », dont le courage et la bonne volonté ne sont pas en cause, mais qui n'a, malheureusement, pas beaucoup de moyens et ne dispose toujours pas de local digne de sa mission.

Non, vraiment, pas de volonté évidente de votre part ...!

Je me souviens d'un conseil municipal où le Directeur des Haras était venu en personne nous exposer le développement de la filière "cheval".

Je me souviens du dossier d'Hippopôle présenté lors du Conseil municipal du 4 février 2004, dossier que nous avons trouvé ambitieux, certes, mais pour lequel nous nous étions prononcés favorablement, tant il nous paraissait important pour la dynamisation de la filière « cheval » à La Roche-sur-Yon et en Vendée.

Nous pensions réellement que les choses allaient enfin bouger.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Que vous prenez prétexte du retour de l'ensemble immobilier des Haras dans le giron du Conseil général – retour prévu, rappelons-le au passage, par une ordonnance et une convention de 1848 ...! – pour laisser planer la menace d'un risque d'abandon du projet d'Hippopôle ...!

Attention à ne pas, volontairement ou non, jeter la confusion dans les esprits. Sans projet d'Hippopôle, élément déterminant dans le développement de la filière équine en Vendée, l'ensemble immobilier du haras ne sera jamais – même si cela est déjà bien – qu'un outil socio-professionnel technique et touristique à la fois. L'élément qui lui donne sa valeur ajoutée c'est qu'il vient renforcer le projet de développement de la filière équine et non pas l'inverse.

Par conséquent, il est important que le maître d'ouvrage du projet des Terres-Noires, en l'occurrence, la Ville de la Roche-sur-Yon, donne rapidement des signes concrets de sa volonté de développement de son projet.

Renseignements pris auprès de différents interlocuteurs qualifiés, les partenaires sont nombreux à vouloir s'engager aux côtés de la Ville :

- Le Conseil Général confirme le déblocage du montant de sa participation – 489.000 euros – « dès que le projet sera avancé ».
- Le F.N.D.S. (Fonds National de Développement du Sport), qui est un fonds d'Etat, a donné son accord pour un montant supérieur à 400.000 euros.
- Pour sa part, le Fonds Communs des Courses, sollicité pour le financement de la partie Hippodrome, a jugé, dans un premier temps, le projet trop ambitieux, mais a accepté un rendez-vous à la fin du mois d'avril pour reconsidérer sa décision.
- Le Conseil Régional ne s'est pas encore prononcé, mais nous osons croire que ce projet, auquel tenait beaucoup l'ancien maire de La Roche-sur-Yon, ne suscitera pas trop de réticences de la part du nouveau Président de la Région ...!
- Ce projet, d'après les spécialistes, est en passe d'être un des mieux financés de l'espèce puisque l'apport des partenaires va se situer entre 60 et 75 % de son coût global, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Pourtant, il y a une ombre au tableau : le refus du FNADT (Fonds National d'Aide au Développement Territorial, je crois, fonds d'Etat lui aussi) de se prononcer sur sa participation, au motif, - tenons-nous bien - que le maître d'ouvrage du projet ne donne pas l'impression d'une volonté très marquée de le faire aboutir. La preuve en étant, entre autres, qu'il ne donne aucun signe d'engagement budgétaire particulier, même pas au niveau du financement d'une étude de programmation ...! Est-ce là la suite du bel enthousiasme manifesté lors de la présentation du dossier il y a un an dans cette même salle ? Nous n'osons pas penser un instant que l'accord conclu entre les Haras Nationaux et le Conseil Général de la Vendée, puisse servir d'alibi à la ville de La Roche-sur-Yon pour se désengager d'un projet aussi important pour notre Ville et notre Département.

Alors, Monsieur le Maire, sans anticiper les discussions qui vont avoir lieu dans 8 jours sur le budget, nous vous posons ce soir la question : quel montant avez-vous inscrit pour ce projet au budget primitif 2005 d'investissement, voire seulement pour les études préalables ? Quel calendrier de réalisation êtes-vous en mesure de nous présenter ? Et si rien n'est prévu, comme cela semble être le cas, ne peut-on pas combler cette lacune en quelques jours pour, au moins, montrer la volonté d'aboutir ?

Le Conseil Général a la maîtrise d'ouvrage des Haras, la Ville de La Roche-sur-Yon la maîtrise d'ouvrage de l'Hippopôle, les Haras Nationaux sont d'accord sur l'ensemble du projet, les partenaires financiers répondent présents, ne laissons pas la traditionnelle guerre pichrocoline le fragiliser au risque de le faire capoter.

Ce que les angevins ont su faire avec succès avec les Haras du Lion d'Angers, le Conseil général et la Ville de La Roche-sur-Yon doivent pouvoir le réaliser ensemble.

Quant à savoir si le Haras est celui de la Ville ou celui du Département, mettons-nous tout de suite d'accord pour dire qu'il est avant tout celui des Vendéens et que, comme tel, il mériterait mieux que les débats que vous nous avez proposés aujourd'hui. »

Monsieur le Maire estime que J.P. GALLOCHER est devenu le porte-parole du Département et de la Préfecture.

N. CHABOT fait l'intervention suivante :

« J'espère ne pas faire redondance avec les diverses interventions précédentes, mais je souhaite, au nom du groupe des élus Verts, faire part de notre étonnement face à une politique du fait accompli qui ne respecte en aucune manière le fonctionnement républicain. Il est inacceptable que le gouvernement signe un protocole en direct avec le président du conseil général de la Vendée dans le dos de la Ville de La Roche sur Yon, en s'appuyant sur une ordonnance et une convention qui datent de plus d'un siècle et demi pour asseoir le droit au mépris d'un projet que nous partageons tous. Ce n'est pas correct.

Lors de mon intervention au nom du groupe des élus Verts au conseil municipal du 4 février 2004, nous affirmions qu'il était urgent de mettre en place rapidement un programme de développement des activités du Haras afin de conserver, maintenir et dynamiser ce lieu qui contribue au rayonnement de la Ville...

Des séances de travail ont eu lieu, avant et depuis cette date avec les professionnels du milieu du cheval et les partenaires, ce qui a permis l'élaboration d'un vrai projet. L'initiative, le dynamisme local de la municipalité avec la contribution des acteurs de la filière cheval et les collectivités rendaient alors possible une articulation cohérente d'un vrai projet pour le devenir du haras.

Aujourd'hui, nous sommes dans une totale perte de confiance vis à vis de l'Etat et du conseil général qui, ayant repris le projet à leur compte, signifient qu'ils n'ont plus besoin de la Ville sauf pour passer à la caisse. Ce n'est pas la conception que nous avons de la loyauté en politique et en gestion des affaires publiques.

Que le président du conseil général méprise les élus de la commune de La Roche sur Yon, ce n'est pas nouveau. Mais que des membres du gouvernement ignorent superbement la ville au sein de laquelle est hébergé le Haras, c'est nouveau ! C'est grave et c'est inadmissible. Il est de notre devoir d'élus et de citoyens de nous mobiliser pour que de tels comportements antidémocratiques et antirépublicains ne se produisent pas.

Nous demandons que le Président de la République, garant de la république et de la bonne marche des institutions, intervienne dans ce dossier afin que la Ville de la Roche-sur-Yon soit considérée comme le pilote du projet en lien avec les Haras Nationaux et l'Etat. Ce projet appartient à tous et pas seulement au département. C'est dans cet esprit que nous voulons faire valoir notre droit. »

Au nom du groupe des élus socialistes et apparentés, **P. CEREIJO** fait la déclaration suivante :

« Les lois de décentralisation, en 1982-83, ont consacré le principe de l'autonomie des collectivités locales et le refus de toute hiérarchie entre elles, de toute tutelle, y compris de l'Etat. Le gouvernement Raffarin, qui n'en était pas à une opération de communication près, en a rajouté sur le « principe de libre administration des collectivités locales » : nous avons ainsi glissé de la liberté des collectivités au libéralisme dirigé.

Dans les faits, c'est très simple :

- là où, en général, partout en France, les collectivités travaillent ensemble, traitant d'égal à égal, ici, en particulier, en Vendée, on crée artificiellement une hiérarchie, on organise la suprématie du département sur la commune.
- Là où, en général, on donne la priorité à l'intérêt général malgré les différences politiques sur les gros dossiers structurants, ici, en Vendée, on fait passer l'intérêt partisan national de l'UMP avant l'intérêt général local.
- Là où, en général, chacun sait mettre en synergie les compétences et les moyens, ici, en particulier, en Vendée, on divise et on sépare, privilégiant ainsi l'isolement, favorisant l'immobilisme
- Là où, en général, l'Etat se positionne en partenaire, facilitateur, médiateur, il est téléguidé ici, en particulier, en Vendée, en outil d'un système.

Yves ROULEAU vous a présenté ce que le haras de La Roche sur Yon aurait pu être, ce qu'il devait être, un fleuron du patrimoine yonnais, au service du développement économique, touristique et culturel du Pays Yonnais et donc de la Vendée.

Il ne sera en fin de compte qu'un outil de communication du Conseil Général, le produit d'une alliance conclue à Paris, le symbole de la division, de l'incapacité d'un Conseil Général à travailler avec des partenaires, de son refus de mutualiser les moyens, de son mépris des grands enjeux du développement vendéen au profit de son intérêt politique.

Nous avons le sentiment, la certitude que l'esprit républicain n'existe pas dans ce département, et que le Conseil Général, par son attitude, contribue ainsi au dénigrement des élus locaux.

Et je voudrais conclure sur ceci : il existe encore de nombreux projets structurants pour le développement du Pays Yonnais et de la Vendée, qui nécessiteront un partenariat franc et honnête entre nos collectivités. Le Conseil Général, par son attitude dans le dossier des Haras vient anéantir la confiance des élus locaux pour ces futurs dossiers, et ainsi obérer l'avenir de ce département. Souhaitons qu'il se ressaisisse. »

B. VIOLAIN juge ce dossier important compte tenu des retombées humaines. Il estime que J.P. GALLOCHER n'est pas la personne la plus qualifiée pour donner des leçons de gestion économique et de pratiques démocratiques au sein du conseil.

Le protocole du 11 mars 2005 méprise la place, les droits et le rôle des citoyens. La majorité municipale le dénonce autant sur la forme que sur le fond.

Sur le fond : les Haras Nationaux de La Roche-sur-Yon font partie intégrante du patrimoine historique de la ville et ne peuvent échapper à sa maîtrise publique.

Sur la forme : ce protocole constitue une décision brutale, « inique », que personne ne peut accepter.

Les élus communistes proposent donc que le dossier des haras soit réellement remis aux mains des citoyens yonnais car il les concerne directement.

Ils constituent un enjeu :

- pour le patrimoine de la ville à laquelle ils appartiennent ;
- pour l'économie de La Roche-sur-Yon. Jusqu'en 1999, les Haras Nationaux constituaient une direction du ministère de l'agriculture. A cette date, ils ont été transformés en Etablissement Public Administratif. Cela répondait à la volonté du gouvernement de rapprocher ces structures des usagers de la filière cheval. Cette réponse permettait aux haras de travailler avec tous les acteurs de la filière et constituait une ouverture vers le monde du cheval, autant d'un point de vue économique que ludique et d'animation.

B. VIOLAIN demande donc au gouvernement de rejeter le protocole d'accord conclu le 11 mars 2005. Parallèlement, il propose l'organisation d'un vaste forum local citoyen qui pourrait aboutir à un appel afin que la Ville conserve ses droits, qu'elle soit le pilote d'un grand projet de développement durable, projet dont quelques bases ont déjà été lancées, qu'il faut désormais développer.

Face au cynisme du conseil général de la Vendée, il faut faire appel aux citoyens et mettre les professionnels de la filière cheval face à leurs responsabilités. L'organisation d'un référendum local pourrait être envisagée afin de savoir ce que les Yonnais souhaitent pour leurs haras. Les grandes questions politiques sont toujours réglées par la voie démocratique. Il faut mobiliser les instances consultatives yonnaises pour construire cette consultation citoyenne qui paraît indispensable face à l'enjeu qui est posé.

En second lieu, **B. VIOLAIN** estime que ce protocole s'inscrit dans la volonté du gouvernement de « liquider les services publics » et de « faire disparaître de la mémoire collective les grands acquis de l'histoire sociale du pays ». Cette « mauvaise affaire » doit être l'occasion de « faire grandir cette résistance à la casse des services publics ». Il faut réaffirmer une ambition de services publics efficaces, pour construire la vie, et non pour réduire les ravages du système capitaliste.

Pour **B. VIOLAIN**, M. de VILLIERS n'est pas un homme à part, il est le pilote de cette politique de remise en cause des services publics. Or ce n'est pas de moins d'Etat dont a besoin la société, mais d'un Etat autrement. Cette décision doit être rapprochée d'autres choix réalisés par le conseil général qui visent, non pas à accompagner les choix gouvernementaux de désengagement de l'Etat, mais à les précéder en remettant en cause ce qui fonde la société française.

Ainsi M. de VILLIERS annonce la création d'une nouvelle maison pour les jeunes « abandonnés par leur famille », lance l'idée de créer un institut départemental des métiers sociaux, avant même l'obtention des agréments. La Ville est donc confrontée à un homme qui est le « poisson pilote d'une nouvelle politique, qui se libère totalement de la notion même de service public ».

B. VIOLAIN rappelle que les élus communistes ont soutenu une des premières décisions de P. REGNAULT en tant que maire, de faire de la Ville de La Roche-sur-Yon une ville hors Accord Général sur le Commerce et les Services -AGCS- (conseil municipal du 29 avril 2004, question n° 17). La situation actuelle témoigne de l'exigence de concrétiser ce vœu. C'est pourquoi il paraît nécessaire de réfléchir, d'ici au prochain conseil, à l'expression d'une délibération officielle, déclarant les haras comme activité d'intérêt général de la Ville et devant, de ce fait, relever de la maîtrise publique du

conseil municipal de La Roche-sur-Yon. cette délibération serait conforme à celle prise lors de l'installation de P. REGNAULT en tant que maire, déclarant la ville hors zone AGCS.

A. LAPORTE fait la déclaration suivante :

« J'ai envie de faire certaines observations à l'écoute de ce débat.

Il convient de ne pas oublier le cadre juridique de l'affaire.

Vous parlez de respect du Droit, de la République, de la Démocratie, de référendum (M. Violain), de consultation citoyenne.

Je me permets de vous rappeler l'existence de l'ordonnance du 15 juillet 1846 et de la convention du 14 août 1846.

Dans cette convention existe une clause de restitution au Conseil Général des terrains des Haras.

Faute de démontrer que ces actes juridiques sont caducs, ils peuvent s'appliquer.

En l'espèce, le Conseil Général a fait jouer ladite clause. »

G. BOURMAUD s'étonne de la légèreté des propos de J.P. GALLOCHER sur le dossier des haras. Il revient sur divers points :

- La situation d'ELCO-BRANDT est effectivement préoccupante et le conseil reste vigilant. Mais ce n'est pas en déclinant plusieurs aspects de cette même question que le groupe La Roche au Cœur fera croire qu'il y a de multiples sujets pour lesquels le conseil pourrait se réunir à titre extraordinaire.
- Il est étonnant que J.P. GALLOCHER ne soit pas revenu sur le dossier des haras en lui-même, alors qu'en tant que membre de la commission animation urbaine, il sait que la Ville perd la maîtrise d'un pôle essentiel d'animation, sur lequel elle fondait beaucoup d'espoirs, ce qui est une situation tout à fait condamnable.
- Le manque de volontarisme de La Roche-sur-Yon, évoqué par l'élu du groupe La Roche au Cœur, est contredit par le travail intellectuel réalisé notamment depuis 2003. Ainsi de nombreux comptes rendus de réunions prouvent la réalité de ce travail qui a mené au projet, acté par les partenaires de la Ville.
- L'action de l'association « Patrimoine Yonnais » a été soutenue normalement. Aujourd'hui, elle dépend de la clarification de la situation des haras. J.P. GALLOCHER a eu l'occasion de participer à des débats sur les concours financiers apportés à cette association.

Contrairement à ce que dit Mme LAPORTE, **G. BOURMAUD** considère que ce dossier est une « arnaque ». En effet, l'ordonnance citée prévoyait la restitution de l'immobilier et du foncier des haras au conseil général en cas de disparition de l'activité des haras. Or celle-ci est diminuée mais ne disparaît pas. Il souhaite donc que la Ville intente un recours contre la rétrocession illégale du site au Département. Il en va de « la sauvegarde de l'esprit républicain », évoqué par P. CEREIJO.

J. AUXIETTE fait l'intervention suivante :

« Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, que vous avez eu raison de convoquer ce conseil municipal extraordinaire.

M. REGNAULT, M. ROULEAU, les différents intervenants de la majorité municipale, ont rappelé l'histoire de la Ville dont les Haras Nationaux constituent l'un des repères, tant pour les activités liées à la filière cheval, que pour le patrimoine du chef-lieu de la Vendée, ville nouvelle dont vous avez célébré le bicentenaire l'an passé.

Vous avez rappelé les nombreuses réunions que nous avons tenues, alors que j'étais Maire et ensuite en tant que Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, avec toutes les collectivités concernées et tous les acteurs de la filière.

A M. GALLOCHER, je dirai que son intervention démontre son alignement sur les seules positions du MPF.

Quelques mots sur la filière cheval en Pays de la Loire car il me semble nécessaire de replacer le dossier que nous étudions ce soir dans un contexte plus large.

Les Pays de la Loire sont riches d'un véritable patrimoine naturel fait de ressources génétiques, de terroirs et de savoir-faire, avec des grands noms tels que les Haras Nationaux du Lion d'Angers et de La Roche-sur-Yon, le Cadre Noir et l'Ecole Nationale d'Equitation de Saumur, l'Ecole Vétérinaire de Nantes, le plus important centre d'apprentis de France à Laval, des compétitions internationales prestigieuses, une tradition de courses, et de loisirs aujourd'hui nombreux et de qualité.

C'est aussi une filière d'excellence :

- 8 500 emplois directs ;

- les Pays de la Loire sont au 2^{ème} rang national pour l'élevage de chevaux ;
- la Région se place au 1^{er} rang national pour les courses (53 hippodromes) ;
- l'équitation compte 21 000 licenciés et autant de non licenciés ;
- le plus grand centre de formation d'apprentis en France, le CFA hippique de Laval correspond à un véritable bassin d'emplois. Toutes les formations dans le domaine du cheval sont représentées en Pays de la Loire.

Le Conseil Régional a attribué, en 2003, 3,5 millions d'euros à ces actions.

Je voudrais vous faire part d'une lettre, reçue le 22 février 2005 au Conseil Régional, de la Directrice Générale des Haras :

« En application du contrat d'objectifs signé entre l'Etat et les Haras nationaux, j'ai engagé par l'intermédiaire de Monsieur Philippe GAUBERT, délégué régional Pays de la Loire, une large concertation avec les collectivités territoriales et les socioprofessionnels de la filière hippique sur notre réorganisation en région et la mise en œuvre de nos nouvelles missions.

Dans ce contexte, j'envisage de faire une tournée des régions avec le président du conseil d'administration, Jean LESNE, pour faire un point avec les représentants des collectivités territoriales et les socioprofessionnels sur la finalité, la méthode et le calendrier de mise en œuvre de nos projets, notamment celui du pôle de La Roche-sur-Yon et du Lion d'Angers.

Notre déplacement en Pays de la Loire est prévu le 23 mars 2005. Je suis à votre disposition pour vous rencontrer à cette occasion.

Monsieur Philippe GAUBERT, délégué régional Pays de la Loire, prendra contact avec votre secrétariat pour fixer l'horaire et le lieu de rendez-vous à votre convenance. Je vous remercie de me faire savoir si cette initiative vous agrée. »

Il a fallu que mon assistante interpelle le Directeur Régional M. GAUBERT pour recevoir le 21 mars, par mail, la réponse suivante :

« Toutes mes excuses, je ne vous avais pas recontactée, mais la direction générale et le Président des Haras nationaux ont souhaité la semaine dernière différer leur tournée en région Pays de la Loire.

En effet, l'événement relatif au pôle de La Roche-sur-Yon il y a 10 jours, ajouté au fait que la plupart des principaux responsables n'était pas disponible ce 23 mars a conduit à reporter cette tournée.

Elle aura lieu après celle des autres régions, soit début juin normalement.

Dès que la date en sera fixée, je ne manquerai pas de vous recontacter. »

Monsieur le Maire, la désinvolture et le mépris à l'égard des élus du suffrage universel sont désormais sans limite.

Si avec l'actuel Président du Conseil Général de la Vendée, le pire est toujours possible :

- du suicide dans son bureau du directeur général des services, M. J.F. YACHWITCH le 31 décembre 1988,
- à l'installation de l'ICES sur l'ancienne école normale de La Roche-sur-Yon,
- à la paralysie de l'intercommunalité yonnaise,
- à la création de la Maison d'Ariane,

une nouvelle étape est franchie par cette spoliation, avec la complicité et le silence de l'appareil d'Etat et cette fois la caution et la signature d'un ministre de la République.

Il apparaît de plus en plus évident que là où le MPF règne, l'Etat de non-droit s'installe.

Le comportement que vous avez décrit s'apparente à un comportement de voyou et traduit la gangrène de l'appareil d'Etat, sa déliquescence devant les attitudes claniques et les soumissions généralisées qu'elles engendrent.

Désormais :

- la discussion démocratique est quasiment impossible,
- la régulation administrative totalement défailante.

Il nous reste les tribunaux et la justice comme seuls recours.

Mais dans les responsabilités qui sont les miennes, je suspens toutes les décisions de la Région relatives à la filière cheval, l'Etat, le ministère de l'Agriculture ayant rompu le contrat républicain et déclenché cette crise qui ne saurait se limiter au seul dossier des Haras de La Roche-sur-Yon.

Alors que les relations avec les quatre autres départements de la Région sont tout à fait constructives, les décisions du Conseil Régional à l'égard du Conseil Général de la Vendée seront à la hauteur des provocations des responsables du MPF.

Après une radio locale, une télévision, un bimensuel départemental qui devient un tract du MPF, c'est, avec l'argent des contribuables, la « berlusconisation » de la Vendée qui se profile.

En tant que Président de Région, je suis navré de cette représentation d'une Vendée passéiste, intégriste, sectaire, xénophobe, véhiculée par le MPF et son Président, qui fait porter l'opprobre sur notre département et nuit gravement à son image.

Le Conseil Général de la Vendée est absent sur tous les enjeux qui préparent l'avenir, la recherche, les pôles de compétitivité, les politiques économiques et industrielles, le canceropôle. Nombre de responsables économiques, associatifs et politiques me font part de leurs inquiétudes à cet égard et je souhaite que l'ensemble de nos concitoyens prenne conscience des conséquences néfastes, à terme, que cela aura sur le développement et le rayonnement de notre département. »

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la délibération :

Haras National de La Roche-sur-Yon – Protocole entre l'établissement public des Haras Nationaux et le Conseil Général de la Vendée

Considérant le contrat d'objectifs signé le 20 juillet 2003 entre l'État et l'Établissement Public Administratif des Haras Nationaux,

Considérant la décision du conseil d'administration des Haras Nationaux du 24 juin 2004 de retenir 20 sites dont celui de La Roche-sur-Yon sous condition qu'un engagement soit passé avec les collectivités territoriales,

Considérant que depuis cette date et jusqu'à ce jour, les Haras Nationaux ont travaillé avec la Ville de La Roche-sur-Yon sur la finalisation de cet engagement sous la forme d'un projet de maintien de l'activité des haras sur le site yonnais et de sa valorisation économique, patrimoniale et touristique,

Considérant la délibération adoptée à l'unanimité du conseil municipal de La Roche-sur-Yon en date du 4 février 2004 pour le soutien de la Ville à la filière cheval, pour conforter le site des Haras Nationaux et le projet de pôle hippique des Terres Noires,

Considérant l'avis favorable donné par le Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture et les associations professionnelles et sportives de la filière cheval sur cette procédure et le projet,

Considérant le protocole signé le 11 Mars 2005 entre le Ministre de l'Agriculture, la Directrice Générale des Haras Nationaux et le Président du Conseil Général,

Il est proposé au conseil municipal :

1. de dénoncer avec vigueur la signature de ce protocole du 11 mars 2005 élaboré sans concertation avec les autres collectivités territoriales impliquées dans la démarche
2. de décider, pour préserver les intérêts de la ville, des Yonnais, leur patrimoine et pour défendre la filière équine,
 - de mettre en place un comité de vigilance,
 - de saisir le Président de la République garant des lois et usages républicains,
 - d'intervenir auprès de Monsieur le Premier Ministre et auprès du Président et du conseil d'administration des Haras Nationaux pour formuler dans un premier temps un recours gracieux pour l'annulation de ce protocole,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice.
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote du conseil.

J.P. GALLOCHER, au nom des élus du groupe **La Roche au Cœur** regrette de ne pas avoir eu communication, au préalable, du texte intégral de la délibération.

M. DAVID indique qu'elle ne prendra pas part au vote, n'ayant pas eu connaissance de ce texte au préalable. Elle souhaite s'en expliquer.

Monsieur le Maire estime que l'opposition municipale a déjà eu l'occasion de s'exprimer. Il considère que J.P. GALLOCHER s'est d'ailleurs autant exprimé en tant que représentant de l'Etat que du MPF, ce qui en dit long en terme de démocratie. Le débat est désormais clos.

QUESTION ADOPTEE PAR :

32 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE

Madeleine DAVID en son nom et au titre du pouvoir donné par Françoise ORCEAU ne prenant pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire

Pierre REGNAULT